

[Texte]

One of the lessons for both government and native parties to learn from the experience of James Bay—and in this regard I fully agree with Chief Diamond and Mr. Watt—is the importance of ensuring that agreement texts clearly and unambiguously reflect the understandings reached between the parties. The need to draft a clear and precise text may prolong negotiations, but it will help to alleviate many of the problems of implementation.

It is time to reassess the decisions made five years ago, and if necessary make the adjustments and the changes necessary to ensure that the institutions established under the agreement function effectively. In reviewing the implementation, I will take into account not only the text of the agreement but also the massive documentation accumulated during and after the negotiations. Officials involved in the negotiations will be consulted to determine whether or not Canada made commitments or undertakings which are not being fulfilled. I will of course also closely examine the documentation submitted to me by both the Cree and the Inuit.

• 0945

In the light of the review I am undertaking, it would be premature for me to comment on all the specific issues raised in the statement of the standing committee. I think the standing committee was well aware of that and understood that. However, there are a few general comments I would like to make.

First, whatever the outcome of my review of the agreement implementation, I am aware that the problems being experienced by the Crees, especially with regard to sanitation housing, are real problems that require action. In the next few weeks I plan to travel to some of the communities, commencing this weekend in northern Quebec, in order to make my own assessment of the situation and to discuss with the native people their views of the James Bay agreement.

Secondly, regarding the construction of water and sanitation services in the Cree communities of Nemaska and Rupert House which were, as you know, the site of serious health problems last spring, my department signed an agreement with the Crees on December 11, 1980, concerning our remedial measures program in those communities. I can also report to the committee that construction of permanent facilities is now underway in both communities. Officials of my department's Quebec region are present today and are prepared to answer your questions concerning the programs being undertaken in Nemaska and Rupert House.

Third, I have noted your recommendations regarding a formal implementation process in structure. I agree with the committee that there appears to be a real need for an effective mechanism to work out differences between the parties to the agreement.

Fourthly, there are various provisions in the agreement for advisory and decision-making bodies. Many of these committees have worked effectively but others, such as the Joint

[Traduction]

Une des leçons que le gouvernement comme les parties autochtones doivent tirer de l'expérience de la Baie James, et à cet égard je partage entièrement l'opinion du chef Diamond et de M. Watt, est l'importance de veiller à ce que le texte de la convention reflète clairement et sans ambiguïtés les accords conclus entre les parties. La nécessité de rédiger un texte clair et précis peut faire prolonger les négociations, mais elle permettra en revanche d'atténuer une grande partie des problèmes que pose la mise en application de la convention.

Le temps est venu d'examiner les décisions prises il y a cinq ans et d'apporter les modifications et les changements qui s'imposent afin de nous assurer que les institutions créées en vertu de la convention fonctionnent de façon efficace. Dans l'examen de la mise en application de la convention, je tiendrai compte non seulement de son texte même, mais aussi de la documentation considérable qu'on a accumulée pendant et après les négociations. Par ailleurs, je consulterai les fonctionnaires qui ont pris part à ces dernières pour déterminer si le Canada a pris des engagements qu'il n'a pas respectés, et bien sûr, j'examinerai avec attention les documents que me fourniront les Cris et les Inuit.

Comme je n'ai pas encore terminé mon examen, je ne saurais commenter à l'instant même toutes les questions soulevées dans la déclaration du comité permanent. Cependant, voici quelques observations générales dont je voudrais vous faire part.

Quel que soit le résultat de mon examen de la mise en application de la convention, je suis conscient que les problèmes auxquels se heurtent les Cris, particulièrement en matière d'hygiène publique et de logement, sont réels et appellent des mesures immédiates. Je prévois me rendre au cours des prochaines semaines dans certaines collectivités du Nouveau-Québec afin d'évaluer personnellement la situation et d'obtenir l'opinion des autochtones sur la Convention de la Baie James.

Pour ce qui est de l'installation de services d'eau et d'égout dans les localités crie de Nemaska et de Rupert House, lesquelles, comme vous le savez, ont été aux prises avec de graves problèmes sanitaires le printemps dernier, le Ministère a signé avec les Cris, le 11 décembre 1980, une entente visant la mise en oeuvre d'un programme de mesures correctives dans ces deux localités. Je peux également informer le Comité qu'on construit actuellement des installations permanentes à ces deux endroits. Des fonctionnaires de la région du Québec sont ici aujourd'hui pour répondre à vos questions concernant les programmes en cours à Nemaska et à Rupert House.

J'ai pris note de vos recommandations concernant un mécanisme et un système de mise en application officiels. Je conviens à cet égard avec le Comité qu'il semble réellement nécessaire d'établir un mécanisme efficace pour aplanir les différends entre les parties visées par la convention.

Diverses dispositions de la convention prévoient la création de comités consultatifs et décisionnels. Beaucoup de ces comités ont travaillé efficacement mais d'autres, comme le comité